Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
26-02-19	26-02-19	2019-7956

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une nouvelle salle de spectacle - Commune de GUJAN MESTRAS (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Mairie de Gujan Mestras

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Marie Hélène DES ESGAULX (Maire)

RCS / SIRET : 2 1 3 3 0 1 9 9 7 0 0 0 1 0 Forme juridique : Collectivité Territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus - Création d'un parking VL de 96 places + 28 places pour 2RM .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de GUJAN MESTRAS souhaite réaliser une salle de spectacle pouvant accueillir des spectacles d'extérieurs mais aussi pouvoir être utilisée par les associations locales dans le cadre de leurs manifestations.
Ce projet se situera sur la zone dite "de loisir", sur les parcelles DD01 (0,7 ha) et sur environ 1,3 ha de la parcelle DD02.
La parcelle DD02 mesure environ 2,67 hectares et accueillait avant 2011 un village médiévale. La moitié de la surface de la DD02 est désormais occupée par le centre nautique.
Le projet fait l'objet d'un concours d'architecte dont le programme peut être résumé tel que suit :
-salle de 650 places, fractionables en deux travées de gradins
-96 places VL, 30 places 2RNM, 28 places 2RM
-bâtiment comprenant : un parvis, un espace d'accueil, vestiaire, sanitaire, local de stockage, salle de spectacle
- deux accès possibles via l'avenue des loisirs pour distinguer l'accès visiteur à l'accès technique.
Le rendu du concours n'est prévu que fin 2018 mais il serait souhaité, au regard du programme et du contexte, de connaitre dès à présent la nécessité ou pas d'une évaluation environnementale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Gujan-Mestras met à disposition de ses administrés plusieurs équipements: le Cinéma Gérard Philippe, la Maison de l'Huître, la Maison des Arts, la Maison de la Culture, la Salle des Fêtes, le Conservatoire,Municipal de Musique, la Médiathèque Michel Bézian et la Maison des Associations.
Le développement de la vie associative locale et l'ambition politique d'un rayonnement territorial de Gujan-Mestras met en exergue le besoin de créer une nouvelle salle à vocation culturelle. En effet, clé de l'attractivité territoriale, l'absence de cet équipement culturel fait aujourd'hui défaut aux différents usagers du territoire.
La ville de Gujan-Mestras souhaite donc, par la création de cet équipement scénique, répondre à une absence d'offre de qualité dans son environnement proche.
Afin de se distinguer dans le panel de salles environnantes, la future salle de Gujan-Mestras doit être également conçue et équipée comme un "vrai" théâtre car un tel lieu n'existe pas sur le bassin d'Arcachon, et certains spectacles ont du être annulés faute de structure adaptée.
Le futur équipement devra donc répondre à la fois à l'accueil de spectacles extérieurs mais aussi pouvoir être utilisé par les associations locales dans le cadre de leurs manifestations et permettre d'avoir ainsi à disposition un véritable outil culturel tourné vers le spectacle : théâtre, représentations orchestrales, danse,.....
Les autres types de manifestations organisées dans l'actuelle salle des fêtes, buffets, lotos,....nécessitant plutôt une salle plate seront quant à elles relocalisées dans les équipements actuels et notamment la Maison des Associations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront par des travaux de défrichement. Ces derniers seront limités au maximum afin de conserver le plus d'arbres existants.
Ils débuteront par les travaux de fondation qui pourront amener des contraintes de rabattement de nappe.
La partie gros oeuvre sera la phase travaux la plus sujette à impact (circulation chantier, bruit, vibration).
L'accès au chantier se fera via la route des Lacs (D652).
La durée des travaux peut être estimée à 1an au total, dont 6 mois pour le gros oeuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, la salle de spectacle sera essentiellement utilisée pour des mannifestations nocturnes. Des évènements en journée pourront être programmés mais à une fréquence moindre.
L'augmentation de la circulation engendrée par ce projet sera donc limitée car elle se fera lorsque l'ensemble des autres activités situées à côté sont fermées : centre nautique, accrobranches, parc des coccinelles...
Les parkings avoisinants sur domaine public ou privé "ouvert" pourront être utilisés.
Deux accès sont envisagés via l'avenue des loisirs pour distinguer l'accès visiteur à l'accès technique (par l'arrière du bâtiment) afin de séparer les flux.
Le bâtiment sera insonorisé selon les normes en vigueur et ne devrait créer que impacts sonores qu'à l'arrivée et départs des spectateurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les ouvrages constitutifs à cet aménagement rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L 214-1 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R 214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes. 2.1.5.0 . La surface du projet étant de 1,4 hectare, le projet est soumis au régime déclaratif.
Dans le cadre du projet de centre nautique (utilisant environ 1.4 hectares sur les 2,67 de la parcelle DD02), une autorisation de défrichement pour l'ensemble de la parcelle DD02 a été fournie par les administrations compétentes. La DDTM a indiqué à la mairie le 21 aout 2018 que de ce fait, et au regard de la faible surface de la DD02, aucune demande supplémentaire ne sera nécessaire. En outre, DDTM a confirmé le 17 octobre 2018 que la parcelle DD01 n'était pas soumise à autorisation de défrichement.
Un permis de construire sera déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface : 1,4 hectares -salle de 650 places, fractionables en deux travées de gradins -96 places VL, 30 places 2RNM, 28 places 2RM -bâtiment comprenant : un parvis, un espace d'accueil, vestiaire, sanitaire, local de stockage, salle de spectacle	ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe Avenue des loisirs à Gujan Mestras (33), à l'angle droit formé par celle-ci, entre le centre nautique et l'accrobranche (cf annexe 2)

Coordonnées géographiques[1] Long. 0 1° 0 6' 0 8" 33 Lat. 4 4° 3 7' 1 5" 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Gujan-Mestras
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Présence de la zone humide d'importance internationale (site Ramsar) "FR7200039 - Bassin d'Arcachon - Secteur du delta de la Leye" à 4,8km au nord-est.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Feux de foret (prescrit) Inondation : submersion marine (prescrit)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch » : environ 2,5 km FR7212018 « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » : environ 3 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Selon la date des travaux de fondation, des rabattements de nappe sont à envisager mais ponctuellement et relativement faible (l'étude géotechnique G1 ES/PGC préconiserait à ce stade de connaissance du projet des fondations superficielles de type semelles filantes ou massifs isolés. L'étude hydrogéologique de 2011 du centre nautique, indiquait une nappe située entre 0,30 et 1,1m/TN.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les seuls travaux liés aux masses d'eau sont les ouvrages de rétention/ régulation des eaux de ruissellement. Les ouvrages prévus ont pour objectif au contraire de limiter les modifications des masses d'eau que vont engendrer les surfaces supplémentaires imperméabilisées. Le dispositif sera conforme aux prescriptions du SIBA et fera l'objet d'un dossier Loi sur l'eau. La perméabilité du site a été estimé en 2011 dans le cadre du centre nautique à 5.10-5m/s.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le stade du projet ne permet pas de connaitre précisément les volumes de déblai/remblai. Cependant, le terrain étant très plat, les déblais pour le bâtiment seront très limités. Seuls les terrassements nécessaires à la structure de voirie et parkings seront certainement évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les matériaux d'apport seront essentiellement ceux nécessaires à la constitution de la structure de voirie et parking.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les impacts potentiels sur les habitats de végétation, sur la flore, les zones humides, les invertébrés et la faune piscicole sont considérés comme nuls. Les impacts sur l'herpétofaune, la mammofaune et l'avifaune sont considérés comme faibles au regard des espèces pouvant fréquenter le site du projet. La parcelle était anciennement un village médiéval (Cf. annexe 4). La démolition en 2011 a permis à la végétation de se développer un peu mais de façon très limité. Le maximum d'arbres existant pouvant être conservé le sera.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Séisme Zone de sismicité : 1 Le site se situe dans un secteur de retrait gonflement à priori nul, mais à proximité du côté nord d'un secteur légèrement plus sensible (aléa faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic sera fortement augmenté mais de façon ponctuelle lors des manifestations, le plus souvent en soirée, lorsque les autres activités du site sont fermées. Les impacts sur la circulation seront donc limités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La réalisation de la voirie et de la zone engendrera du bruit. En phase exploitation, les bruits seront liés à la présence de véhicules. Les nuisances sonores seront limités autant que possible. Le bâtiment sera insonorisé selon les normes en vigueur et ne devrait créer que impacts sonores qu'à l'arrivée et départs des spectateurs. De plus, se situant dans une zone d'activités et non d'habitat, les nuisances sonores résiduelles n'auront pas d'impacts sur des riverains.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Uniquement en phase travaux. La salle de spectacle sera conforme aux règles en vigueur, tenant compte des vibrations induites par les spectacles éventuels.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	La création de la voirie et des parkings engendre la mise en place de luminaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux pluviales dans le milieu naturel (chaussées réservoirs avec infiltration dans le sol)
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	La zone sera raccordée au réseau collectif de la commune pour les eaux usées uniquement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures adoptées pour limiter l'incidence du projet sur le milieu récepteur sont :
-préservations au maximum des arbres existants
- respect du règlement du PLU dont obligation de prévoir ou préserver un arbre haute tige pour 100m² de stationnement créé
-gestion des eaux pluviales par infiltration
-éclairage du parking adapté à la fréquentation
-mutualisation des parkings environnants afin de limiter les surfaces imperméabilisées sur la parcelle
-travaux réalisés autant que possible en basse eaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire du fait :
- que le site était anciennement (jusqu'en 2011) un village médiéval faisant déjà l'objet d'activités et de fréquentation
- que le site ne présente pas d'enjeux environnementaux
- que le site se situe dans un secteur de loisir déjà très fréquenté (parc coccinelle, centre nautique, accrobranche...)
- que l'activité du projet ne sera pas concomitante aux activités voisines (horaires décalés).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à GUJAN MESTRAS le, 14.02.2019

Signature

MAIRIE DE GUJAN MESTRAS (GIRONDE)

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Annexe 2: plan de localisation

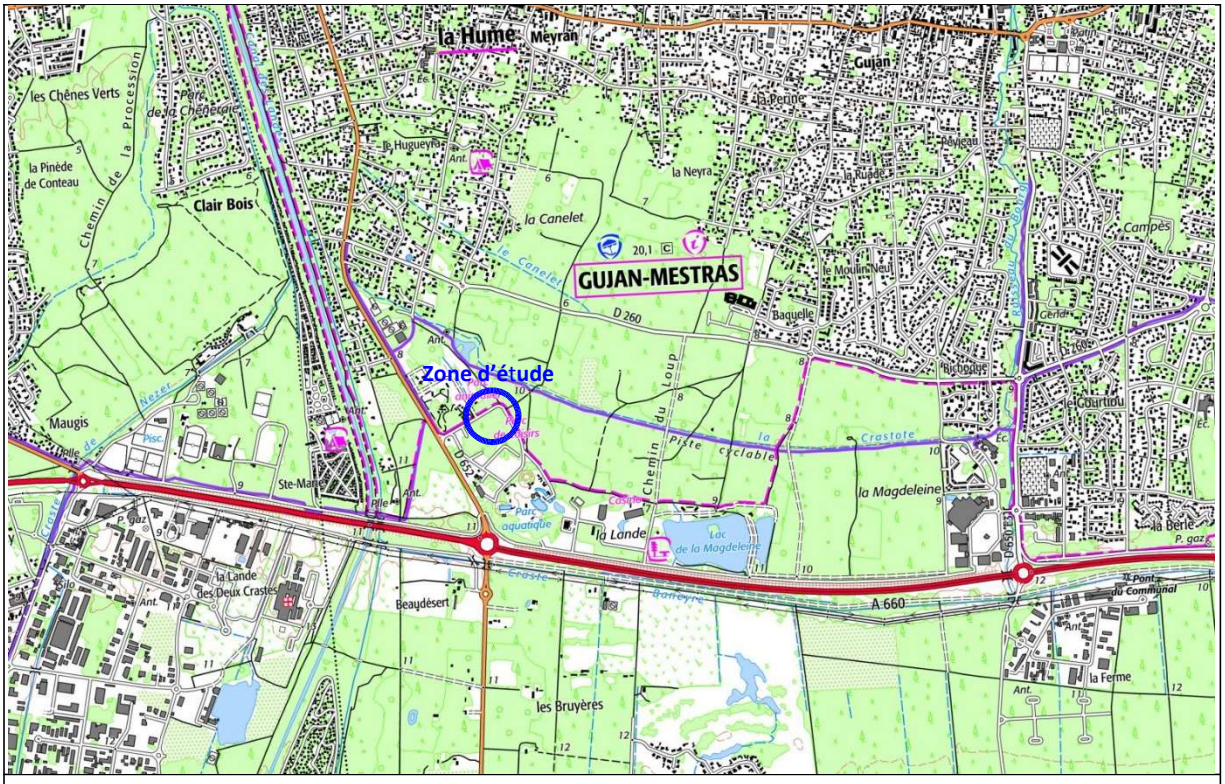

Annexe 3 : Présentation du contexte – activités voisines – parkings mutualisables

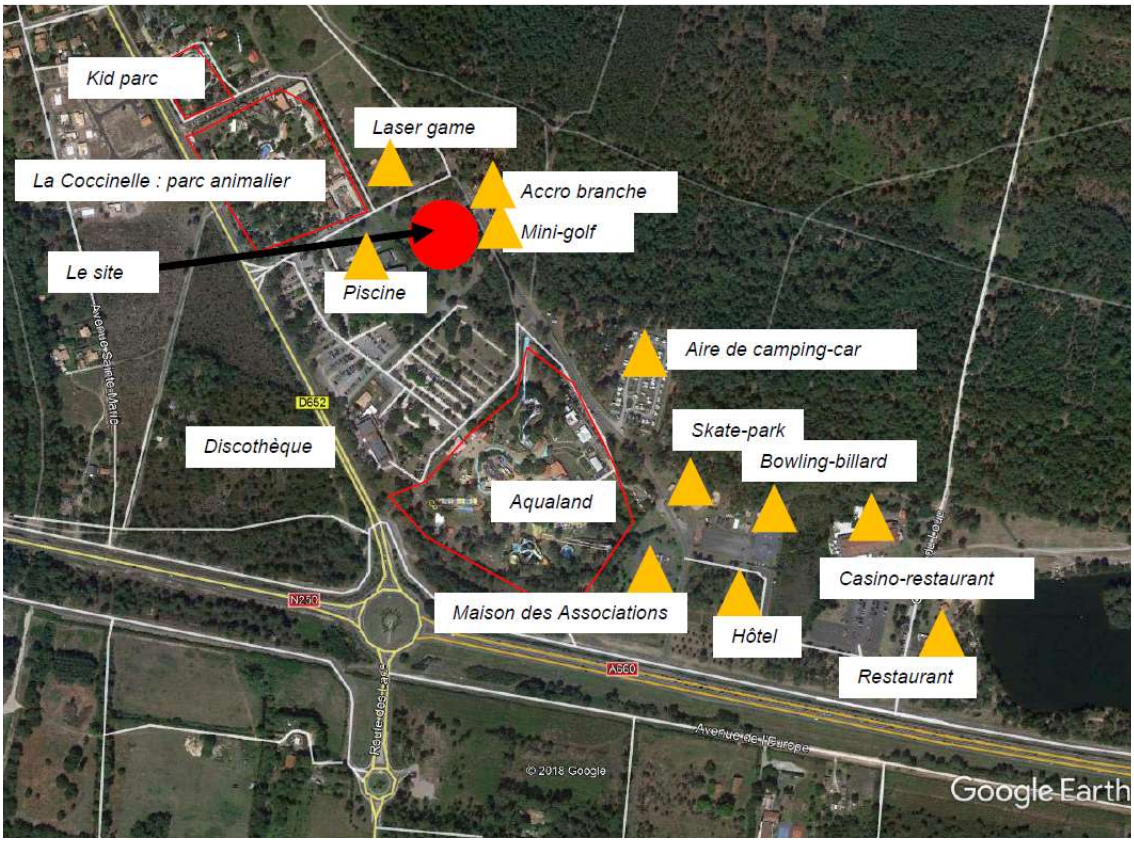

Les parkings existants

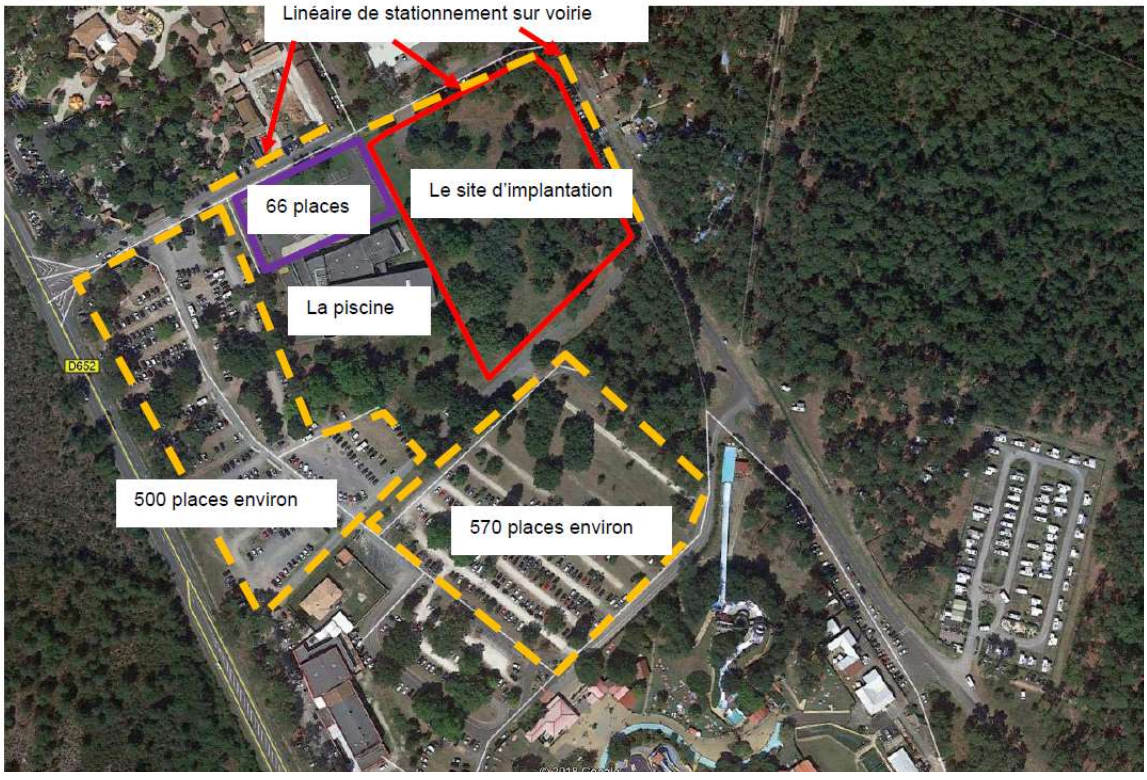

Annexe 4: Evolution historique du site

Vues aériennes historiques [Google Earth®]

Annexe 5: Photos du site

Présentation de la zone d'étude [Photographies ECR - 05/06/2018]

Reportage photo du 28/08/2018

Point de vue 1

Point de vue 2

Point de vue 3

Point de vue 4

Point de vue 5

Point de vue 6

Annexe 6: diagnostic environnemental (28/08/2018)

Le terrain du projet est composé d'une flore typique du plateau landais, on y retrouve du Pin maritime (*Pinus pinaster*), du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou encore de la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et de la Callune (*Calluna vulgaris*). Aucune zone humide n'est a priori présente sur le périmètre du projet. En ce qui concerne la faune, il semble y avoir une bonne activité des Lapins de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sur le site mais aucun terrier n'y a été trouvé. La composante animale est commune, on y recense du Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), des Lézards des murailles (*Podarcis muralis*) et des Geais des chênes (*Garrulus glandarius*) par exemple.

Il n'y a pas au sein du site du projet des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire.

Annexe 7: Schéma fonctionnel du projet

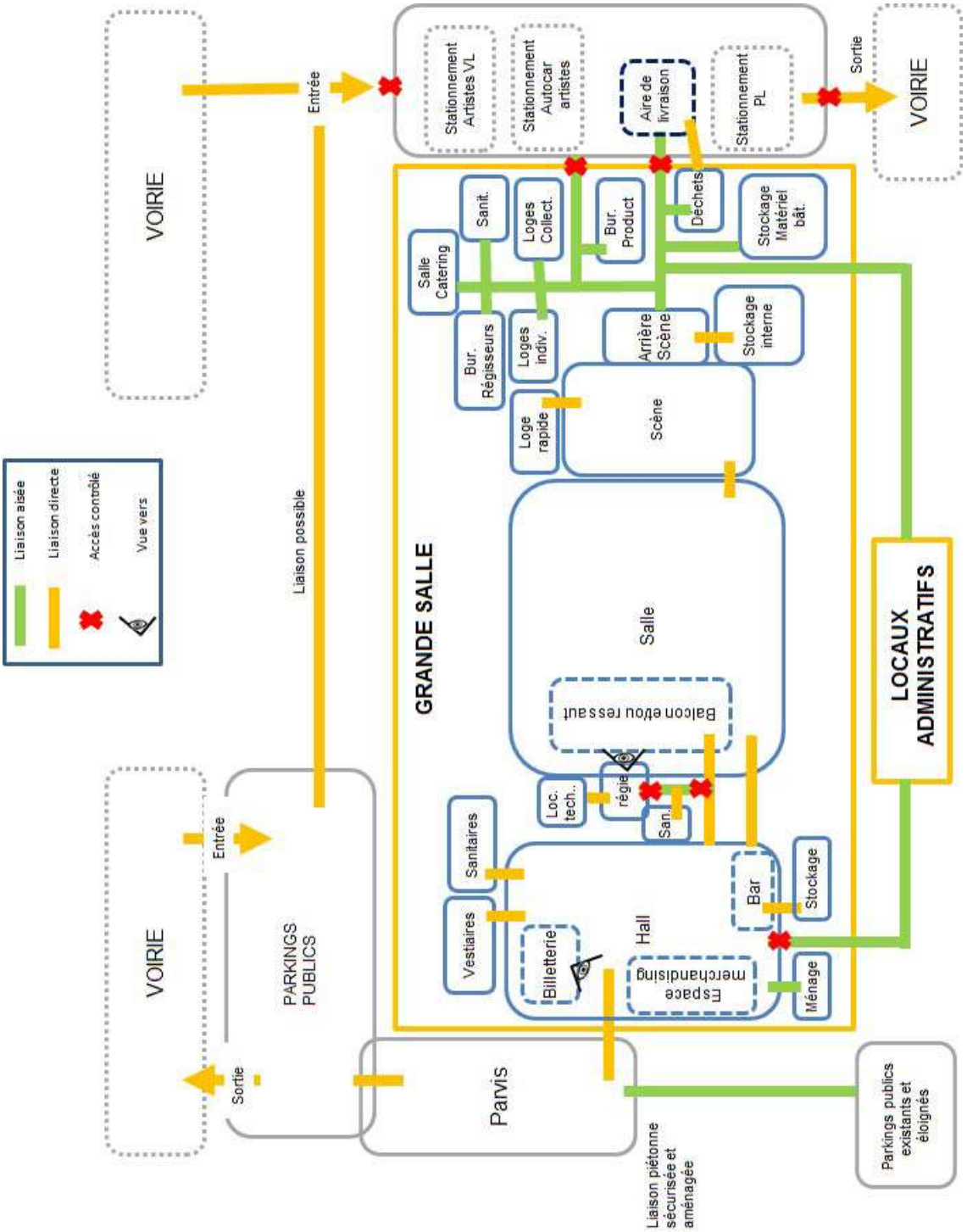

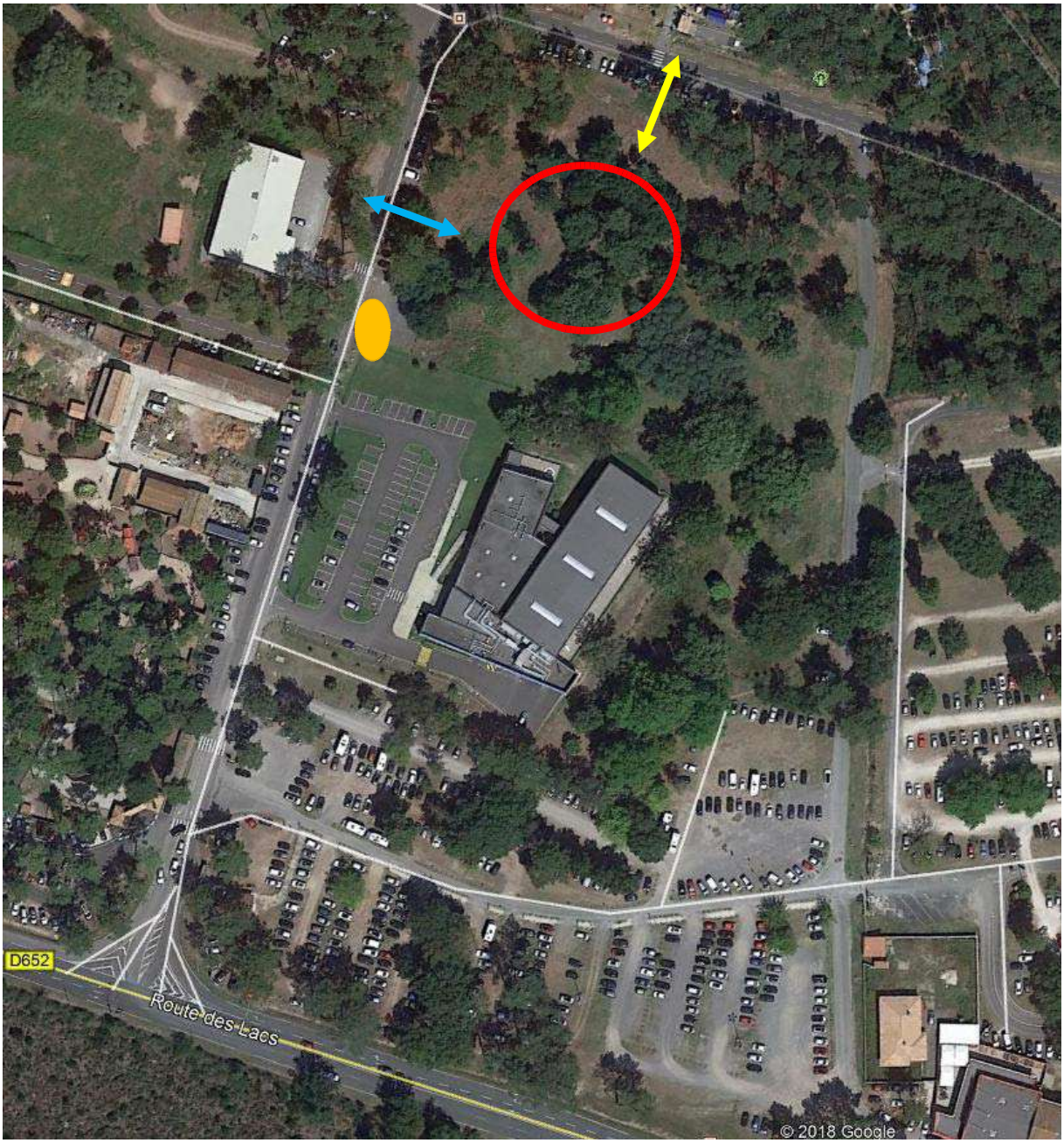

Entrée / Sortie visiteurs

Entrée/Sortie technique Futur

Futur arrêt de bus

PROJET SALLE DE SPECTACLES : GUJAN MESTRAS

			LES SURFACES					
ENTITES	Personnel / artistes	Effectif simultané	Nbr d'esp.	surf. Utile unitaire	**surface utile totale**	Localisation	Espaces extérieurs	Observations
LA SALLE DE SPECTACLE	**76**	**716**			**1 719**		**1 497**	
LES ESPACES PUBLICS	**4**	**654**			**951**			
Les espaces d'accueil					**286**			
Parvis								Zone abritée devant l'entrée environ 50m² - voir espaces extérieurs - zone d'affichage protégée : 5m2
Sas d'accès			1	8	8	RDC		
Hall d'accueil			1	150	150	RDC		Hall
Espace merchandising/promotion			1	20	20	RDC		Espace de merchandising avec présentoirs / bornes interactives
Banque/Billetterie	2	2	1	12	12	RDC		2 postes de travail ouvert dans le hall dt 1 poste pour PMR
Vestiaires	2	2	1	18	18	RDC		2/3 des spectateurs -> 430 spectateurs - portants et étagères - banque de distribution
Bar / Linéaire			1	14	14	RDC		Point d'eau - 7ml X 2de Profondeur
Stockage/réserves bar			1	10	10	RDC		
Sanitaires H			1	20	20	RDC		325 H : 4WC + 8 urinoirs + 8 lavabos + 1 WC PMR avec lavabo intégré
Sanitaires F			1	26	26	RDC		325 F : 8 WC + 8 lavabos + 1 WC PMR avec lavabo intégré
Local ménage			1	8	8	RDC		Matériel d'entretien des locaux
La Salle de spectacle					**665**			
Parterre		400	1	410	410	RDC		350 à 400 places (1m²/place) dt 6 PMR (1,40m²/place PMR) - 2 dégagements pour 6UP
Balcon et/ou ressaut		250	1	255	255	Niveau		300 à 250 places (1m²/place) dt 3 PMR (1,40m²/place PMR) - 2 dégagements 3UP
LES ESPACES SCENIQUES ET TECHNIQUES	**53**	**53**			**537**		**30**	
Régie son et lumière	3	3	1	18	18	Niveau		En arrière des gradins - Possibilité régie volante au milieu des gradins du parterre - climatisée
Local technique régie			1	5	5	Niveau		climatisé
Sanitaire régie			1	3	3	Niveau		Sanitaires mixte de proximité pour les techniciens/régisseurs
Scène	50	50	1	240	240	RDC niveau scène		**Surrélevée d'1m** par rapport à la salle - intégrant un accès PMR **Cadre de scène** : 14m largeur x 12m profondeur - 7m de haut - **Largeur de la scène** : 20m, soit 3 m de dégagements "cour et jardin. Hauteur utile sous faux-grill 8m - hauteur maximale de la cage de scène sous couverture : en conformité avec l'article L76 de la sécurité incendie. Maximum d'artistes sur scène : 1 harmonie 50 personnes
Arrière scène			1	50	50	RDC niveau scène		Largeur 10m environ - profondeur 5 m environ, sert d'espace tampon entre les livraisons scéniques et la scène pour le stockage ponctuel des spectacles accueillis (élements de décors, flight-cases, panières à costumes...). En liaison directe avec l'espace de stockage permanent de la scène. Peut servir de loge ponctuelle pour certains spectacles (choristes, ballets...).
Niveau de passerelles			1	90	90	Niveau		un niveau de passerelles ceinture la scène en "cour-jardin et lointain" - accès aisé vers régie de fond - le pont lumière de la salle - les enfonçures d'éclairage d'avant-scène et la scène
Stockage matériel scénique permanent			1	80	80	RDC niveau scène		
Atelier + stockage matériel d'entretien du bâtiment			1	30	30	RDC niveau scène		Un coin atelier (1 établi) + zone de stockage sur racks
Local matériel d'entretien (nettoyage)			1	8	8	RDC niveau scène		
Local électrique pour installation scénique			1	8	8	RDC niveau scène		
Local déchets			1	5	5	RDC niveau scène		2 containers 660 litres
Quai de livraison			1	30			30	Zone abritée (toiture) avec accès sur parking par escalier plus rampe et accès aisé vers la scène et les stockages - hauteur de quai 1m -1m20 maximum
LES ESPACES PERSONNEL & ARTISTES	**16**	**6**			**165**			
Loges individuelles : H et F	2		2	13	26	RDC ou Niveau		loge avec WC et douche + lit de repos - loge accessible PMR
Loge rapide			1	10	10	**RDC niv scéne**		loge avec WC et lavabo - loge accessible PMR - accès aisé depuis la scéne
Loges collectives H	4		1	20	20	RDC ou Niveau		loge avec 2 douches - loge accessible PMR
Loges collectives F	4		1	20	20	RDC ou Niveau		loge avec 2 douches - loge accessible PMR

PROJET SALLE DE SPECTACLES : GUJAN MESTRAS								
			LES SURFACES					
ENTITES	Personnel / artistes	Effectif simultané	Nbr d'esp.	surf. Utile unitaire	**surface utile totale**	Localisation	Espaces extérieurs	Observations
Salle de catering + Coin cuisine	6	6	1	32	32	RDC ou Niveau		artistes (10) et techniciens (6) - 15/18 personnes - 1,5m²/places 1 évier + micro-ondes (2) et frigo et plan de travail : 2ml
Bureau productions invitées			1	10	10	Niveau Scène		
Bureau des régisseurs			1	15	15	Niveau Scène		Ou proche de la régie
Sanitaires artistes/techniciens H : dimensionné pour 25 personnes (une harmonie 50 personnes)			1	15	15	RDC ou Niveau		2wc + 2 urinoirs + 2 lavabos artistes et techniciens yc PMR lavabo non intégré
Sanitaires artistes/techniciens F : dimensionné sur 25 personnes (une harmonie 50 personnes)			1	17	17	RDC ou Niveau		3 wc + 2 lavabos artistes et techniciens yc PMR lavabo non intégré
LOCAUX ADMINISTRATIFS	**3**	**3**			**66**		**0**	
Bureau du responsable technique	1	1	1	12	12	RDC/niveau		
Bureau complémentaire	2	2	1	22	22	RDC/niveau		Bureaux équipes de gestion : bureaux de 2 postes
Salle de réunion			1	15	15	RDC/niveau		Salle pour 6 personnes - 2m²/place +projection
Coin reprographie			1	4	4	RDC/niveau		
Sanitaires			1	8	8	RDC/niveau		1 WC H PMR + 1 WC F PMR lavabos non intégrés + 2 lavabos
Archives/stockages			1	5	5	RDC/niveau		
LOCAUX TECHNIQUES DU BATIMENT								**surfaces dépendantes du projet architectural et technique. Ces surfaces sont comprises dans le coefficient de passage de la SU à la SP.**

PROJET SALLE DE SPECTACLES : GUJAN MESTRAS								
			LES SURFACES					
ENTITES	Personnel / artistes	Effectif simultané	Nbr d'esp.	surf. Utile unitaire	surface utile totale	Localisation	Espaces extérieurs	Observations
ESPACES EXTERIEURS LIBRES							***400***	
Parvis			1	400			400	
ESPACES EXTERIEURS PRIVATIFS/SECURISES							***1 067***	
Parkings VL personnel et artistes			5	25			125	
Parkings 2RM			4	6,5			26	6,5m²/place Places abritées
Parkings 2RNM			8	3			24	3m²/place Places abritées
Stationnement camion matériel			1	100			100	1 camion semi-remorque : 16,5m maximum
Aire de livraison grande salle			1	40			40	abritée et accès au quai
Stationnement bus artistes			1	70			70	1 autocar de 14m
Voirie interne / retournement			1				272	
DECHETS							***10***	
Aire de présentation déchets			1	10			10	Accès depuis l'intérieur du site et depuis la voirie
BASSIN DE RETENTION							***400***	
Bassin de 391m3							400	50l/m² imperméabilisé - hypothèse 1m de profondeur - clôturé avec portillon d'accès

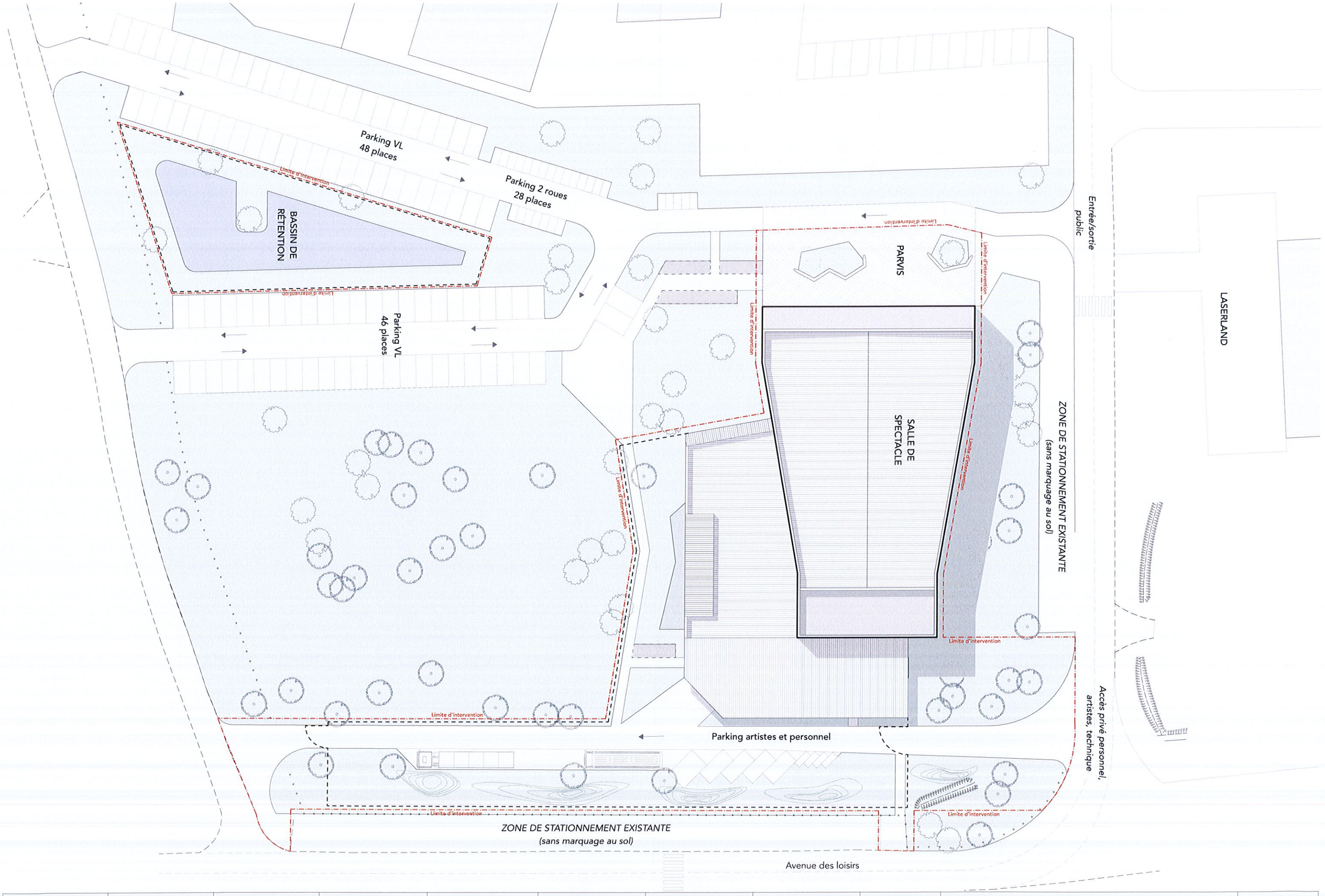

Maitrise d'ouvrage	Architecte mandataire	Scénographe	Paysagiste	Concepteur lumières	BE Technique pluridisciplinaire	Bureau d'études acoustiques	Economiste	1806	Plan masse	
Gujan-Mestras Bassin par nature Ville de Gujan-Mestras Hôtel de ville pl. général de Gaulle 33470 Gujan-Mestras Tél : 05 57 52 57 52	FGA François Guibert Architecte 75, quai de Paludate - 33800 Bordeaux Tél : 05 56 99 48 48 info@guibertfga.com	ducks scéno ducks scéno 1, rue du Dr Fleury Pierre Papillon - 69100 Villeurbanne Tél : 04 37 45 30 45 gujan-spectacle@ducks.fr	TROUILLOT-HERMEL PAYSAGISTES 6 rue René Martrenchar - 33150 Cenon Tél : 05 56 86 72 31 d.hermel@agenceth.p.fr	Yon ANTON-OLANO Ingénieur conseil en éclairage Concepteur lumière M. YON ANTON-OLANO 190 cours de la Somme - 33800 Bordeaux Tél : 05 56 94 27 10 yon@anton-olano.com	AIA INGÉNIERIE AIA ingénierie 10, rue Ariane - 33700 Mérignac Tél : 05 56 34 34 60 l.delastours@aia-a.fr	idB IDB ACOUSTIQUE 75 avenue Léon Blum - 33600 Pessac Tél : 05 56 07 55 55 idb@idb-acoustique.com	FE FREELANCE ETUDES 23, quai de Paludate - 33800 Bordeaux Tél : 05 57 56 09 09 d.roze@freelance-etudes.com	échelle 1:500	Equipement culturel à Gujan-Mestras	N 19/02/2019
									AVP BLH DOCUMENT PROVISOIRE	

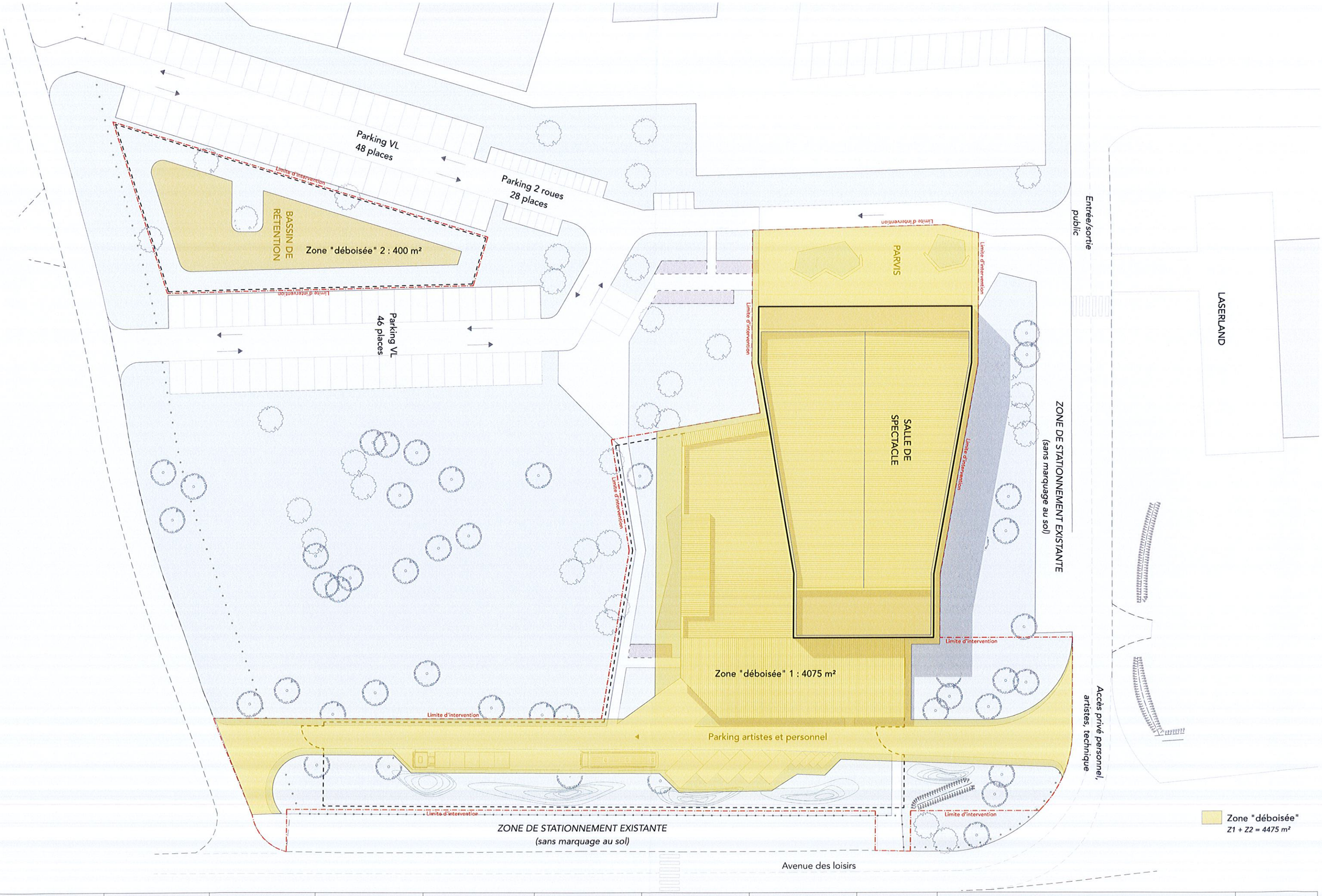

Maitrise d'ouvrage	Architecte mandataire	Scénographe	Paysagiste	Concepteur lumières	BE Technique pluridisciplinaire	Bureau d'études acoustiques	Economiste	1806	Plan masse - Zone déboisée	
Gujan-Mestras Bassin par nature Ville de Gujan-Mestras Hôtel de ville, pl. général de Gaulle 33470 Gujan-Mestras Tél : 05 57 52 57 52	FGA François Guibert Architecte 75, quai de Paludate - 33800 Bordeaux Tél : 05 56 99 48 48 info@atelierfga.com	dUCKS scéno dUCKS scéno 1, rue du Dr Fleury Pierre Papillon - 69100 Villeurbanne Tél : 04 37 45 30 45 gujan-spectacle@ducks.fr	TROUILLOT-HERMIEL PAYSAGISTES 6 rue René Martenchar - 33150 Cenon Tél : 05 56 86 72 31 d.hermiel@agencetrip.fr	Yon ANTON-OLANO Ingénieur conseil en éclairage Concepteur lumière M. YON ANTON-OLANO 190 cours de la Somme - 33800 Bordeaux Tél : 05 56 94 27 10 yon@anton-olano.com	AIA INGÉNIERIE AIA ingénierie 10, rue Ariane - 33700 Mérignac Tél : 05 56 34 34 80 f.celatours@aia-a.fr	idB IDB ACOUSTIQUE 75 avenue Léon Blum - 33600 Pessac Tél : 05 56 07 55 55 idb@idb-acoustique.com	FE FREELANCE ETUDES 23, quai de Paludate - 33800 Bordeaux Tél : 05 57 95 99 99 d.roze@freelance-etudes.com		Equipement culturel à Gujan-Mestras	N
								échelle 1:500	AVP BLH DOCUMENT PROVISOIRE	19/02/2019

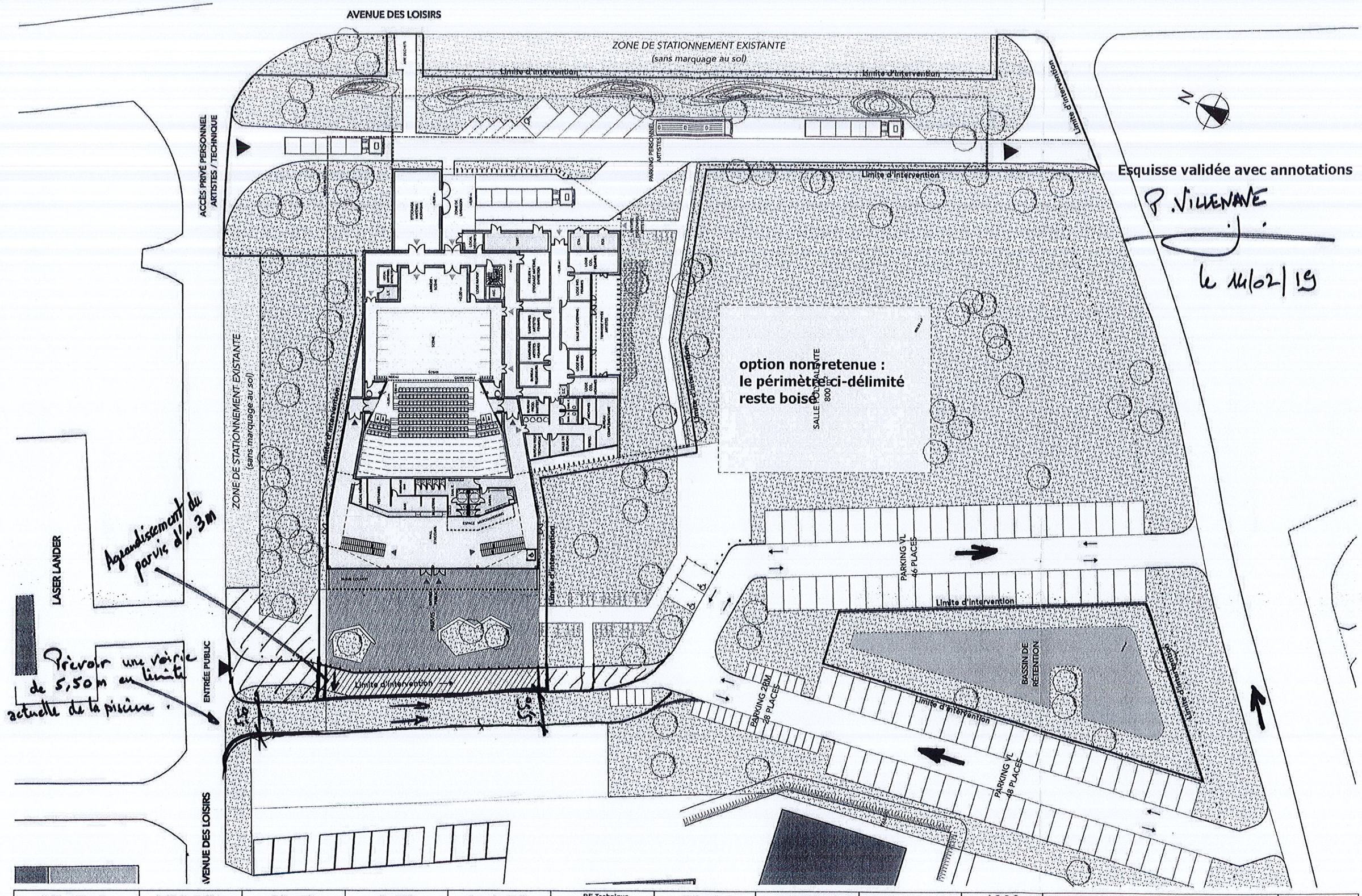

Maîtrise d'ouvrage	Architecte mandataire	Scénographie	Paysagiste	Concepteur lumière	BE Technique pluridisciplinaire	BE Acoustique	Economiste		1806	Plan RDC	
Gujan-Mestras Bassin par nature Hôtel de ville, pl. général de Gaulle, 33470 Gujan-Mestras	FGA 75, Quai de Paludate 33800 BORDEAUX	ducks scéno 1, rue du Dr Fleury Pierre Papillon 69100 Villeurbanne	6, René Martenchar 33150 Cenon	Yon ANTON-OLANO Ingénieur conseil en éclairage Concepteur lumière 190, cours de la Somme 33800 Bordeaux	AIA INGÉNIERIE 10, rue Ariane 33700 Mérignac	idB 75 avenue Léon Blum 33 600 PESSAC	Immeuble Le Manager - 2ème étage 23, quai de Paludate 33800 Bordeaux		ESQ+	Equipement culturel à Gujan-Mestras	08/02/2019
									1:500	DOCUMENT PROVISOIRE	BLH